



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept et le Vendredi Trente du mois de Juin à 20 h 00, les membres du conseil municipal dûment convoqués le 23 Juin 2017 se sont réunis dans la salle des délibérations de la Mairie du Moule, sous la présidence du Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Pierre PORLON, Jean-Baptiste SOUBDHAN, Harry ROUX, Liliane FRANCILLONNE, Marie-Alice RUSCADE, Thomas ZITA, Eveline CLOTILDE, Joseph HILL, Sabine MAMERT-LISTOIR, Grégory MANICOM, Daniel DULAC, Jérôme Thierry CHOUNI, Françoise DIEUNA, José OUANA, Marius SYNESIUS, Jacques RAMAYE, Patrick PELAGE, Evelyne MESSOAH, Michel SURET, Joanie ACHOUN

Représentés : MM. Betty ARMOUGON, Rose-Marie LOQUES, Sylvia SERMANSON, Joël TAVARS, Dantès ABASSI, Nadia OUJAGIR, Claity MOUNSAMY, Marcellin CHINGAN

Absents : MM. Stella GUILLAUME, Seetha DOULAYRAM, Déborah HUSSON, Annick CARMONT, Bernard SILFILLE

Membres en exercice : 35	Membres présents : 22	Membres représentés : 08
Absentes Excusées : 00	Absents : 05	

Le quorum étant atteint, vingt-deux (22) Conseillers étant présents, huit (8) représentés et cinq (5) absents, Madame Le Maire déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Patrick PELAGE est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.

Reddition des comptes 2016
Réhabilitation du Stade de Sergent

8/DCM 2017/33

Madame le Maire explique à l'Assemblée que dans le cadre du contrat de mandat de réalisation confié à la SEMSAMAR, il est prévu de valider la reddition des comptes présentés annuellement par l'opérateur.

Elle indique que conformément à la convention de mandat, les bilans financiers des dépenses à engager et restant à engager, sont présentés à la fin de chaque année (voir documents joints à la présente).

Elle poursuit en disant que suite à la présentation des éléments financiers actualisés, ainsi que de l'état d'avancement de l'opération au titre de l'année 2016, il est prévu de valider la reddition des comptes correspondante.

Notifiée et publiée
le 18/07/2017

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20170630-8DCM201733-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Elle ajoute que les validations des demandes de subvention effectuées en synergie avec la SEMSAMAR, ont permis d'intégrer les nouvelles orientations sur cette opération du stade (*après l'évolution des tribunes à 1 400 places*), notamment la réalisation du terrain synthétique, des box commerciaux et des VRD complémentaires.

Elle rajoute qu'en journée les élèves de l'école maternelle se rendent à pied sur le site pour faire du sport le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Elle précise que le bilan financier actualisé de l'opération s'élève à **9 354 034 € TTC** :

- dont **4 545 244 € TTC** de dépenses réalisées en cumulé au 31/12/2016,
- dont **3 616 696 € TTC** de recettes perçues en cumulé au 31/12/2016.

Elle termine en disant que ce document comptable fait également état des dépenses et recettes attendues sur l'année 2017. Il fait ressortir un déficit de trésorerie, qu'il est nécessaire de résorber pour le bon fonctionnement de cette opération, dans l'attente du versement des recettes prévues au plan de financement (subventions, emprunt).

Le Conseil Municipal,
Où le Maire en son exposé,
Après discussion et échanges de vues
DÉCIDE À L'UNANIMITÉ
Vote à scrutin public

Article 1 : De valider la reddition des comptes dans le cadre de la réhabilitation du Stade de Sergent.

Article 2 : De valider le bilan de cette opération qui s'élève à : **9 354 034 € TTC** :

- dont **4 545 244 € TTC** de dépenses réalisées en cumulé au 31/12/2016,
- dont **3 616 696 € TTC** de recettes perçues en cumulé au 31/12/2016.

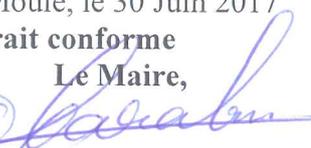
Article 3 : Que tous pouvoirs seront donnés au Maire pour les applications pratiques de la présente délibération.

Article 4 : Le Maire et la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Le Moule, le 30 Juin 2017

Pour extrait conforme

Le Maire,


G. LOUIS-CARABIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans la Région.

Notifiée et publiée
le 18/07/2017

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20170630-8DCM201733-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017



QUESTION N°8

AGENCE SEMSAMAR DE:		GUADELOUPE				
MAITRE D'OUVRAGE:		VILLE DU MOULE				
N° OP:		3014				
NOM OP:		STADE DE SERGENT				
NATURE D'OPERATION (cocher)	Op "mandats publics"	promotion	Op "propres"		études liées à mandats / RH / concession	
			accessions à la propriété pour tous	accession sociale autre (PL, Logt social...)		développement économique
	*					

Bilan financier prévisionnel et échéancier prévisionnel de trésorerie

	BILAN TTC	PREVISIONS				2018 et au-delà	
		2017					
		2016 et antér. TTC	1 ^{er} trim	2 ^{ème} trim	3 ^{ème} trim		4 ^{ème} trim
MOE BAT + OPC+ MOE VRD Travaux (désamiantage, démolition tribune, terrassement, reconstruction des tribunes, piste d'athlè, terrain de foot, imprévus)	489 316 8 699 718 165 000	366 387 4 021 857 157 000	35 000 1 100 000 8 000	20 000 700 000	25 000 800 000	25 000 1 087 000	0 17 929 990 861
Rémunération							0 0 0
TOTAL DEPENSES	9 354 034	4 545 244	1 143 000	720 000	825 000	1 112 000	1 008 790
Financier: REGION	3 000 000 €	1 500 000			500 000	500 000	500 000
CNDS	400 000 €				40 000		360 000
FEDER	2 200 000 €						1 760 000
Co-financeur 1: VILLE (Mo)	3 754 034	2 116 696		1 100 000		460 000	77 338
TOTAL RECETTES	9 354 034	3 616 696	0	1 540 000	540 000	960 000	2 697 338
Déficit tréso	0	-928 548	-1 143 000	820 000	-285 000	-152 000	1 688 548
Déficit tréso cumul	0	-928 548	-2 071 548	-1 251 548	-1 536 548	-1 688 548	0

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20170630-8DCM201733-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Notifiée et publiée
le 18/07/2017